



Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire (AMR43)
Mairie de Laussonne
8, place de la Mairie
43150 LAUSSONNE
Tel : 04 71 05 11 74
Mail : amr43@orange.fr

Monsieur Jean-Pierre MARCON
Président du Conseil Départemental
1, place Monseigneur de Galard
43000 LE PUY EN VELAY

Laussonne, le 10 août 2016

Objet : Pour une nouvelle formule vers un déploiement plus rapide et plus adapté dans le THD Internet sur les réseaux du Fixe et des Mobiles

Monsieur le Président,

Le secteur du service des télécommunications aux populations du territoire Français, au plan de l'exploitation des réseaux et des investissements pour leurs constructions, est encadré par un environnement réglementaire très prégnant.

Cet environnement réglementaire doit satisfaire aux :

- Textes de la commission européenne sur les aides d'Etat
- Décisions et avis de l'Autorité de régulation française (ARCEP)
- Textes législatifs (lois et codes CGCT et CPCE)
- Textes émanant des services de l'Etat : circulaires Premier ministre et ministère de l'économie dont dépend l'Agence pour le Numérique (ex mission THD)

L'aménagement numérique doit répondre à toutes ces contraintes sachant que dans le même temps l'environnement réglementaire donne la priorité à l'initiative privée qui hélas ne vient pas sur nos territoires ruraux.

Il n'en reste pas moins que l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire dès lors qu'elle se passe dans un cadre clairement défini en respectant une complémentarité entre intervention publique et privée et en impliquant tous les opérateurs afin que les réseaux créés soient ouverts à tous. *Sans entrer dans un débat connu, il n'est pas inutile de rappeler ici que les opérateurs qui investissent le moins sur les territoires sont ceux qui se plaignent le plus de l'attention accordée à ceux qui investissent le plus...*

Le cadre de réflexion est défini par la loi à travers le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Ce schéma avait été élaboré en Auvergne sous maîtrise d'ouvrage Région en partenariat avec les Départements, les Agglos et l'Etat. J'imagine que la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes-Alpes va devoir élaborer un nouveau SDTAN.

Dans ce cadre, je vous propose l'approche suivante :

A la date d'aujourd'hui, les maires n'ont pas de vision claire de la situation et disent "ça ne va pas et ça ne peut pas durer ainsi". Ils ont raison de le dire car c'est une réalité. Dans ce climat d'incompréhension généralisé, les maires sont très critiques à l'encontre d'Orange et mettent dans le même sac les insuffisances techniques sur les réseaux fixe et mobile et les manquements à la qualité de service.

Derrière ce ressenti, il y a une double problématique sur les territoires ruraux qui pointe :

- Le déploiement du très haut débit fixe
- Le déploiement du très haut débit mobile.

La formule que je propose consiste :

► Dans une première phase, **de poser une fibre vers tous les pylônes des mobiles** (on peut raisonner à l'échelle d'un secteur de desserte réseau).

Cette manière de procéder présente des avantages très forts :

- 1) Ce serait une avancée significative dans la qualité des communications mobiles (saturation, appels en différé, etc..) et le déploiement du THD Internet mobile (4G au moins).
 - 2) Ce serait une avancée significative et structurante avec l'installation d'armoires de déploiement de la fibre dans les villages traversés sans aller plus loin (fibre + prolongement cuivre). Ce processus permet de monter en débit fixe sur la zone.
- Dans une deuxième phase, la fibre est prolongée vers d'autres villages chef lieu de commune ou autres.
 - Dans une troisième phase, le déploiement se poursuit.

Le projet présente des avantages :

- D'être structurant et sort de la seule logique démographique.
- Il y a une logique d'équilibre des territoires entre "Urbain et Rural".
- Il pourrait donner à Orange (1) un rôle moteur dans le déploiement des réseaux dans la fibre.

Le projet présente des inconvénients :

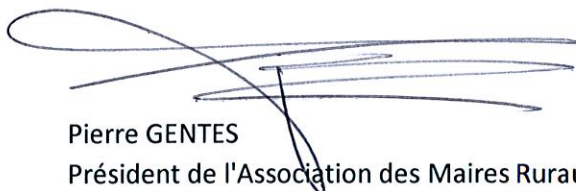
- L'équation économique au regard du coût et de son retour d'investissement doit être clarifiée. De tels investissements se planifient dans le temps (5 ans, 10 ans, 15 ans, etc..)
- L'état, la région, les départements, les communautés de communes, autres, pourraient peut-être apporter des aides financières dans un partenariat plus large.

(1) Il est légitime de dire qu'Orange est le seul opérateur de télécommunications à venir sur le terrain à la rencontre des élus. De plus, ce dernier montre une capacité à comprendre le nécessaire équilibre numérique des territoires entre « la ville et les champs » et en capacité de comprendre autre chose que la seule logique « boursière ».

Ce projet de déploiement pourrait être étudié dans le cadre de la réflexion menée dans la construction du nouveau SDTAN.

Je reste à votre disposition pour échanger sur la nécessité d'aller plus vite et plus loin en faveur des territoires plus "en retard" dans le déploiement du Très Haut Débit Internet sur le fixe et les mobiles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations très respectueuses.



Pierre GENTES
Président de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire
Maire de Laussonne

